



Griffes de chat sur voiture

Par **tita**, le 10/06/2010 à 16:12

Bonjour, le chat de mon voisin monte sans arrêt sur la capot de ma voiture et me fait des griffes ça commence vraiment à bien faire surtout que ma voiture n'avais rien avant ! est ce que mon voisin doit intervenir dans les frais des dégats causé par son chat ? !

Par **chaber**, le 13/06/2010 à 10:35

bonjour Selon le code civil, tout propriétaire d'animal domestique en a la responsabilité (art 1385) Vous pouvez établir un constat amiable avec le propriétaire du chat qui précisera ses coordonnées d'assurance Responsabilité Civile. Votre assureur effectuera un recours auprès de votre adversaire et de son assurance.